

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1963)

Rubrik: Relations avec les institutions de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce Centre est le lieu d'une étroite collaboration des Agences bénévoles avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Lors de sa mission en Amérique latine¹, M. Jequier, délégué du CICR, s'est occupé de ranimer, au Vénézuéla, l'intérêt de la Croix-Rouge nationale envers l'assistance juridique aux indigents réfugiés et apatrides, conformément aux délibérations de la Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Stockholm, en 1948.

Grâce aux efforts de M. Jequier, secondé par la Croix-Rouge du Vénézuéla, un certain nombre d'avocats ont accepté de se mettre en rapport avec le Centre en vue de dispenser, sous son patronage, l'assistance juridique gratuite aux nécessiteux.

RELATIONS AVEC DES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE

L'année du Centenaire de la Croix-Rouge a offert au CICR maintes occasions d'entretenir et de développer ses contacts habituels avec les Sociétés nationales.

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales

Dans le cadre de ses attributions statutaires, le CICR a reconnu, en 1963, douze nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le 4 juillet, réuni en séance plénière, le Comité prononçait la reconnaissance officielle des Croix-Rouges de Malaisie, du Cameroun, du Congo (Léopoldville) et de l'Algérie. Le 8 août il procédait, de même, à la reconnaissance officielle des Sociétés nationales de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de Trinidad et Tobago, du Tanganyika et de l'Arabie séoudite. Cette dernière ainsi que celle d'Algérie avait adopté l'emblème du croissant rouge et les dix autres l'emblème de la croix rouge. Le 22 du même mois, à la veille par conséquent du Congrès du Centenaire, le CICR reconnut la Croix-Rouge du Dahomey et la Croix-Rouge malgache ce qui porta au chiffre de 102 l'effectif total des Sociétés nationales reconnues.

¹ Voir ci-dessus, p. 34.

Fonds Shôken

En 1963, la Commission paritaire chargée de distribuer les revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken (comprenant des représentants du CICR, de la Ligue et de la Croix-Rouge japonaise) a réparti une somme de Fr. 9.000 de la manière suivante : Fr. 4.000 à la Croix-Rouge birmane pour compléter l'équipement de sa banque du sang à Rangoon et Fr. 5.000 à la Croix-Rouge de la République de Corée pour contribuer à l'acquisition d'un équipement radiologique destiné à son hôpital de Chon-Chon.

Attribution de la médaille du CICR aux Sociétés nationales

A l'occasion du Centenaire de sa fondation, le Comité international de la Croix-Rouge décida d'attribuer sa médaille de vermeil à toutes les Sociétés nationales, afin de marquer le lien qui les unit à l'institution fondatrice du mouvement.

Cette distribution suscita de la part de toutes les Sociétés nationales grandes et petites, anciennes et nouvelles, un hommage chaleureux, venant de tous les continents. Cet hommage était joint à l'expression d'une fidélité universelle aux principes de la Croix-Rouge.

Missions et manifestations diverses

Les différentes missions du président, des membres ou des délégués du CICR dont nous avons fait état dans ce rapport, ont toutes été accompagnées de visites aux Croix-Rouges locales et souvent, ainsi que nous l'avons souligné, d'une collaboration active avec celles-ci.

Quant aux manifestations du Centenaire dans les différents pays, la plupart des Sociétés nationales ont tenu à en informer en détail le CICR et la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a publié plusieurs articles spécialement préparés à ce sujet. Rappelons, à titre d'exemple, la relation des manifestations du Centenaire en Grèce, en Iran, au Luxembourg, en Uruguay, au Ghana.

Quant aux messages de vœux et de félicitations adressés au CICR, plusieurs émanaient des souverains ou des chefs d'Etat,

patrons suprêmes de la Croix-Rouge dans les différents pays. C'est ainsi que la reine des Pays-Bas, la reine de Thaïlande, la princesse de Monaco ont marqué leur attachement personnel à l'œuvre de la Croix-Rouge.

A Londres, du 8 au 10 mai, M. M. Bodmer, vice-président du CICR et M. R. Gallopin, directeur exécutif, ont participé aux imposantes manifestations organisées par la Croix-Rouge britannique en présence de la reine Elisabeth et du duc d'Edimbourg.

En France, la principale manifestation du Centenaire eut lieu sous la présidence effective du Chef de l'Etat et le président du CICR y avait été personnellement convié.

Plusieurs conférences ont été données par des délégués du CICR sur l'invitation de comités locaux de la Croix-Rouge, associant ainsi le Comité international aux manifestations, même décentralisées, des militants de la Croix-Rouge. Citons à titre d'exemple les conférences de M. Pictet à Liège, le 15 septembre, de M^{me} Pfirter à Kassel, le 9 octobre et de M. Coursier à Pontarlier, le 14 octobre.

A Stuttgart, le 30 novembre, M. Carl-J. Burckhardt, membre du CICR et ancien président, a pris part à la manifestation organisée pour commémorer la création de la première de toutes les Sociétés nationales de secours aux blessés militaires, à savoir la Croix-Rouge de Wurtemberg.

L'attribution de la médaille Florence Nightingale a suscité, de la part des récipiendaires et des Sociétés nationales honorées en leurs personnes, des manifestations de fidélité au CICR et au mouvement de la Croix-Rouge. La Société nationale du Libéria a célébré à cette occasion la première médaille attribuée à une Africaine.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Relations du CICR avec les Nations Unies et les Organisations spécialisées des Nations Unies

Le CICR est resté en rapports suivis avec les Nations Unies et avec leurs institutions spécialisées, particulièrement avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En relation avec les événements du Yémen ¹

¹ Voir ci-dessus, pp. 13-24.